

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 3 décembre 2012

n°10

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Mise à disposition du quai de transfert des déchets ménagers de Nonnes

Mesdames, Messieurs,

A compter du 1er janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a mis en œuvre un quai de transfert de déchets. La collectivité sera en mesure de proposer cette solution à d'autres producteurs pour réduire leurs coûts de transports de déchets (acceptation préalable de la Préfecture pour certains producteurs).

Il est proposé de fixer le tarif pour la prestation de transit des déchets.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II-3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, notamment la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération n° 5 du conseil communautaire du 19 décembre 2011 relative à l'actualisation des tarifs de location de matériels et de travaux divers pour l'année 2012,

CONSIDERANT l'avis favorable du CODERST du 18 octobre 2012 concernant l'autorisation d'exploiter le centre de transfert de déchets ménagers de Nonnes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de fixer le tarif ci-dessous,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier, notamment les conventions ou contrats liés à la mise à disposition du centre de transfert,

DESIGNATION	UNITES	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2013
1/ MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE TRANSFERT DE NONNES* Ordures ménagères, emballages, déchets verts ou verre	Tonne	16,49 €

* Prix hors transport et traitement des déchets (contrats obligatoires avec les prestataires retenus pas la CAPC) - la mise à disposition fera l'objet d'une convention

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2012 N°8260
Publié au siège de la CAPC, le 10/12/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
des services fonctionnels
Emmanuelle ADAM